



Montreuil le 28 mars 2017

## La liberté de s'informer et de se former du fonctionnaire menacée au SPIP 47 !

### **SPIP POURRIS épisode 2**

**Quand s'informer serait une faute professionnelle... ou  
comment mettre la pression pour faire des travailleurs  
sociaux de bons petits soldats !**

Le 24 mars 2017, une collègue CPIP et camarade de la CGT s'est vu **menacer d'une demande d'explication si elle renouvelait l'envoi par la messagerie professionnelle « d'un article d'opinion »**.

L'agent est connu – et reconnu – dans le service pour communiquer régulièrement à l'ensemble de l'équipe, direction comprise, des essais, articles, décisions judiciaires, circulaires et autres éléments susceptibles d'intéresser l'ensemble de ses collègues et ce, depuis son arrivée dans ce service – soit depuis plusieurs années. Aujourd'hui, le DFSPIP, en poste depuis plus d'un an, intime à l'agent de ne plus utiliser le mail pour communiquer ce type de document. Mettant en avant l'existence des règles d'usage de cette messagerie qui interdiraient un tel usage, le DFSPIP est bien incapable de les nommer avec précisions... peut-être parce qu'elles n'existent pas...

Ne serait-ce pas plutôt parce que l'article en question interroge légitimement la notion de « radicalisation » ([cliquer ici pour le lire](#)) ? Cette notion complexe, ne pouvant être réduite à une acceptation simpliste, se doit d'être interrogée tant les enjeux politiques pour nos pratiques professionnelles sont immenses !

**Depuis quand un agent ne peut plus s'informer, se former et faire partager à ses collègues ce qui est une étude réalisée par des chercheurs reconnus ?** L'échange et la communication ne sont-ils pas au cœur de notre travail pour toujours améliorer nos prises en charge ? Parce que l'on travaille avec de l'humain, dont la nature est changeante, diverse, multiple et riche, n'est-il pas nécessaire au contraire de favoriser ces échanges, ces moments qui permettent aux travailleurs sociaux de prendre la distance adéquate pour ne pas sur-réagir, ne pas succomber aux sirènes médiatiques et savoir rester les garants des libertés individuelles trop souvent mises à mal aujourd'hui ?

Après **la lamentable et scandaleuse sanction de Mylène Palisse**, camarade et collègue CPIP pour s'être exprimée à titre syndical dans la presse, l'administration menace de sanctionner une autre camarade car elle utilise la messagerie professionnelle à des fins d'information de ses collègues !

**Est-ce une nouvelle attaque contre la CGT insertion probation** qui mène depuis plus deux ans un débat légitime et approfondi et ne cesse de dénoncer justement l'absence de prudence et de précaution de la part de l'administration qui continue de foncer tête baissée ? **Il est inacceptable de vouloir museler ainsi les personnels qui ne cherchent qu'à faire leur travail et qui ne font qu'user de leur légitimes libertés d'expression et liberté de s'informer !**

La CGT exige que **ce climat d'omerta** sur un sujet d'intérêt général indispensable cesse immédiatement et que les hiérarchies locales cautionnant et alimentant un tel climat de suspicion soit recadrées par l'administration centrale ! **La liberté d'expression et la liberté de s'informer du fonctionnaire** font partie des garanties essentielles pour un service public de qualité au service de notre public pris en charge !

**La CGT n'en restera pas là et continue d'être combative pour faire respecter les droits et libertés individuelles des personnels !**

**La CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>